

SPECIAL ELECTIONS MNCE DU 14 MARS AU 16 AVRIL 2011

➔ Nous l'avons déjà dit et écrit plusieurs fois : « **Sud** défend le mutualisme, la solidarité et refuse que la MNCE engrange, chaque année depuis 2006, du résultat bénéficiaire pour sans cesse « gonfler » ses réserves. La législation est claire : les mutuelles n'ont pas à faire de bénéfices »

NDLR : nous voulons rappeler ici que lorsqu'il y a plusieurs années maintenant, notre mutuelle était annoncée comme étant en relative difficulté, les salarié(e)s avaient su (ou plutôt avaient dû) accepter de subir les efforts qui leur avaient été imposés.

La MNCE DOIT AUGMENTER et AMELIORER les PRESTATIONS qu'elle DOIT aux SALARIES et aux RETRAITES

NOUS PENSONS DONC QU'IL EST IMPERATIF, MAINTENANT QUE LES RESULTATS SONT LA DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, QUE, JUSTE RETOUR DES CHOSES, CE SOIENT LES SALARIES ET RETRAITES DU GROUPE QUI EN BENEFICIENT

➔ En 2010, les patrons ont choisi de reconduire pour 5 ans la MNCE en tant que mutuelle pour les salarié(e)s et les retraité(e)s du groupe caisses d'épargne. BPCE SA a aussi choisi d'adhérer, pour ses salarié(e)s à la MNCE. Tout ceci démontre que la « santé » de notre mutuelle est au beau fixe.

Pour autant, contrairement à d'autres organisations syndicales, **Sud** n'a pas comme SEUL objectif que notre MNCE devienne (nous citons) « l'outil de couverture santé des entreprises de la « sphère » Banque Populaire au sein du groupe BPCE. »

➔ Pour les candidats délégués MNCE soutenus par **Sud** caisse d'épargne que vous allez élire, il est fondamental que l'assemblée générale MNCE, composée de ces nouveaux élus, s'oriente vers quatre objectifs :

- ⇒ **L'AMELIORATION des PRESTATIONS**, en priorité dans les domaines de l'OPTIQUE et du DENTAIRE. Aujourd'hui, notre mutuelle n'est pas vraiment en tête du hit-parade dans ces domaines, pourtant de première nécessité.
- ⇒ **LA CREATION de NOUVELLES PRESTATIONS** dans les domaines de l'OSTEOPATHIE, de l'ACUPUNCTURE, de la DEPENDANCE, en complément de ce qui devra être pris en charge par la sécurité sociale.
- ⇒ **L'AMELIORATION du TAUX** (passage de 50% à ce jour à 70%) de **PRISE en CHARGE des COTISATIONS** par les ENTREPRISES pour les actifs et par la MNCE (dans le cadre de la péréquation), pour les retraités.
- ⇒ **LE MAINTIEN du BENEFICE du CONTRAT GROUPE** pour les SALARIE(E)S en ARRET de TRAVAIL d'une DUREE SUPERIEURE à 1 AN.
- ⇒ **La LUTTE contre les DESENGAGEMENTS de la Mutuelle** (vignettes oranges...)

Alors, si nos priorités sont aussi les vôtres, si vous faites confiance aux valeurs que nous défendons et que défendrons nos délégués à la MNCE...

**Vous devez VOTER et faire VOTER
POUR les CANDIDATES et les CANDIDATS soutenu(e)s par le
syndicat **Sud****